



Appel à candidatures pour l'exploitation extensive de labours situés dans la zone protégée « Haard » à Dudelange

L'Etat lance un appel à candidatures pour l'exploitation de **12.44 ha** de labours situés dans la réserve naturelle « Haard-Hesselsbierg-Staebierg » et la zone Natura2000 « Dudelange-Haard ».

L'attribution peut se faire en un seul ou en deux lots séparés (voir annexe 1).

Terrains

- *Parcellaire FLIK*
 - Lot 1 : P0552728 (2.44ha) / P0503197 (2,19ha)
 - Lot 2 : P0770205 (en partie – 3.53ha) / P0127722 (4.28ha)

- *Parcellaire cadastral*
 - Lot 1:
Dudelange, A de Budersberg, Auf der Haard : 3080/6866 (en partie - 2.19ha +2.44ha)
 - Lot 2:
Dudelange, A de Budersberg, Auf der Haard : 3405/3653 (0.46ha)
Dudelange, A de Budersberg, Auf der Haard : 3404 (3.07ha)
Dudelange, A de Budersberg, Reiteschkopp (en partie – 4.28ha)

Conditions d'exploitation

Vu la localisation des terrains en zone protégée et vu divers objectifs de l'Etat concernant la protection de la faune et de la flore champêtre en général (3^{ième} Plan national concernant la protection de la nature 2023 ; mesures 2.2 et 2.5) et des pollinisateurs en particulier (Plan d'action Pollinisateurs 2021 ; actions 1,4 et 7), les labours devront être exploités de façon extensive selon les conditions spécifiées ci-dessous :

- Pas d'épandage de fertilisants (ni chimique, ni organique)
- Pas d'épandage/utilisation de biocides (pesticides, herbicides, rodenticides, fongicides,...)
- Pas de semences traitées (DE : kein gebeitztes Saatgut)
- Interdiction de labourer dans le système racinaire des arbres et de procéder à l'élagage des arbres en lisière de forêt.

- Bandes champêtres (DE : Ackerrandstreifen) de 6m de largeur tout autour des labours ; les bandes ne sont pas ensemencées et sont labourées seulement tous les trois ans.
- A l'intérieur de la parcelle : faible densité de semis (moitié de la densité normale).



- La lutte mécanique contre les plantes adventices et le sous-semis sont interdits. Cette disposition ne s'applique pas à la lutte mécanique contre les espèces visées par les exigences de la conditionnalité.
- Labourage pas avant le 15 septembre.
- L'Etat se réserve le droit de réintroduire /d'introduire des espèces rares/menacées de la flore adventice des labours (DE : Ackerwildkräuter). L'origine autochtone des semences sera garantie. La mesure sera accompagnée par des experts en la matière.

- Les labours seront exploités, pendant toute la durée du bail, sous un contrat de biodiversité adapté compensant les pertes de récoltes liées à la mesure. Actuellement les indemnités de ce type de mesure s'élèvent à 770 – 920 euros/ha. Ces montants peuvent changer avec l'adoption d'un nouveau règlement Biodiversité.

Les conditions d'exploitation figureront comme clause dans le contrat de bail. Leur non-respect peut constituer un motif de résiliation du contrat.

Conditions d'attribution :

- Exploitation agricole à titre principal
 - Critère d'exclusion

- Régionalité et minimisation des trajets: l'exploitation est implantée au Luxembourg dans un radius de maximum 15km du site (voir annexe 2)
 - >15km – exclusion ; entre 10 et 15km – considéré ; <10km – préféré

- Contrats de biodiversité :
 - 1) l'exploitant qui postule pour les parcelles en question proposera une ou plusieurs autres parcelles privées ou louées (terrains de l'Etat exclus) situées dans une zone protégée (Natura2000 et/ou réserve naturelle) pour l'exploiter de façon extensive sous contrat de biodiversité (prairie de fauche, pâturage ou labour) pour au moins une période de contrat (5 ans). Au moment de postuler, ces parcelles doivent déjà être exploitées par l'exploitant en question, mais ne pas encore être sous contrat de biodiversité.
 - Sont privilégiés les terrains dont l'extensification contribue à la mise en œuvre des objectifs fixés par les plans de gestion Natura2000.
 - Surface des parcelles et intérêt pour les objectifs Natura2000.

 - 2) Envergure de terrains déjà exploitées sous contrat de biodiversité (terrains de l'Etat exclus)

Le critère 1 prime sur le critère 2

Montant du bail : 1,5 euros/are



Les formulaires de candidature (annexe 3) sont à adresser jusqu'au 14 avril 2023 à :

Administration de la nature et des forêts
Service de la nature
81, avenue de la Gare
L-9233 Diekirch

Annexes :

- 1) Carte 1 – Situations des labours concernés
- 2) Carte 2 – Rayon de 15 km autour des labours
- 3) Formulaire de candidature



Date d'impression: 07/11/2022 07:48

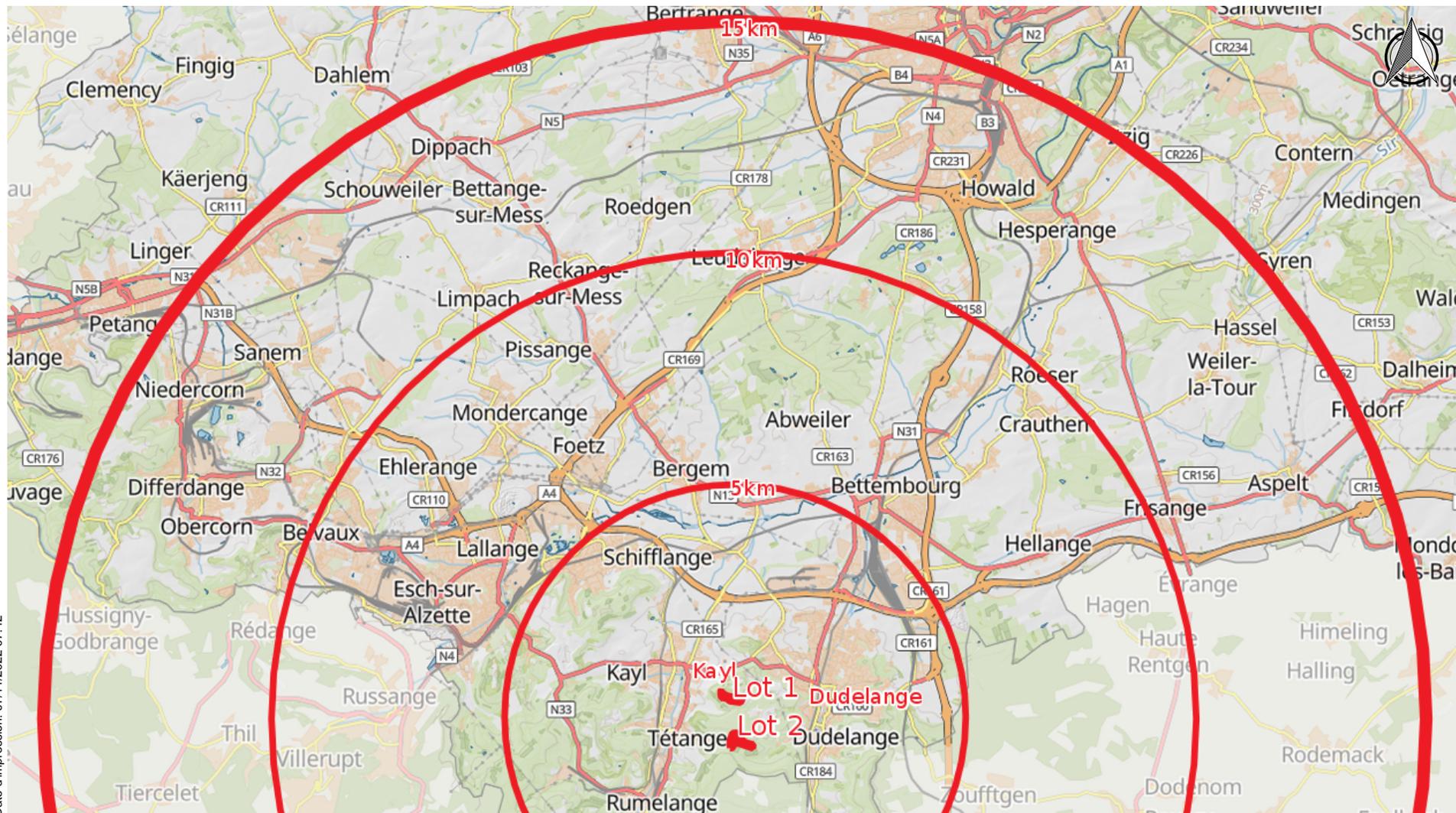
www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique.
Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Echelle approximative 1:15000



<http://g-o.lu/dd/t0fN>





Date d'impression: 07/11/2022 07:42

www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique. Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Echelle approximative 1:125000



<http://g-o.lu/dd/oVmi>





Annexe 3 – Formulaire de candidature

Nom : Prénom :
Adresse : Lieu de
résidence :
Téléphone : Email :

Par la présente je vous sou mets ma candidature pour l'exploitation des labours suivants dans la zone protégée « Haard » :

Lot 1 Lot 2 Lots 1&2

Informations supplémentaires :

Exploitation à titre : principal partiel

A part les parcelles concernées ici, je propose de conclure en plus un contrat de biodiversité sur la/les parcelle(s) suivante(s) (FLIK) :

.....

J'exploite déjà des parcelles sous contrat de biodiversité (terrains de l'Etat exclus):

oui (±..... ha) non

.....

Lieu, Date, Signature

Le formulaire de candidature est à adresser jusqu'au 14 avril 2023 à :

Administration de la nature et des forêts
Service de la nature
81, avenue de la Gare
L-9233 Diekirch

Déclaration de Protection des données: Les données recueillies ici sont utilisées exclusivement dans le contexte de la procédure d'attribution des parcelles concernées